



Nombre de membres
Composant le conseil : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Votants 23
Date de convocation : 09 avril 2026

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 AVRIL 2026 A 20h30**

**(Exécution des articles L. 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales)
Date d'affichage et de transmission aux conseillers municipaux : 23 avril 2026**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Il est alors procédé à l'appel.

Sont présents : Fabrice BARGEAULT, Patricia BASTARD, Aurélie BEAUVILLARD, Camille BERNAUX, Jean Yves CHATELAIN, Grégory COUPPE, Patricia DEHAINE, Arnaud DELACOUR, Philippe GUIRAUD, Ingrid JEANSON, Vincent LEVRIER, Alain MARBAIX, Annie MEJANE, Abdelatif MOKEDDEM, Mickaël MOREIRA, Floriane PARISOT, Jean-Pierre POITEVIN, Flore THIBON, Marlies TURLAN, Barthélémy VAUDON

Sont absents excusés avec pouvoir :

Pascal GROS ayant donné pouvoir à Jean Yves CHATELAIN
Jérémy HOLVOET ayant donné pouvoir à Philippe GUIRAUD
Mathilde SAUVAGNAC ayant donné pouvoir à Marlies TURLAN

Sont absents sans pouvoir : aucun

Le quorum est atteint, la séance est ouverte

Liste des décisions

Décision 2026_10 relative au renouvellement de la concession n°256

Monsieur le Maire informe en outre qu'un certain nombre d'arrêtés de délégation ont été pris depuis le conseil d'installation, au bénéfice des adjoints et des conseillers délégués, ainsi qu'un arrêté de nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Des arrêtés de délégation de signature ont également été signés au profit de plusieurs agents communaux, dont Madame la Directrice Générale des Services et la responsable du service Urbanisme.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe GUIRAUD est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 077-217700962-20260415-PV2026_1504AU-AU



Approbation du Procès-Verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 02 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que le PV et les décisions ont été transmis au contrôle de légalité sans remarque à ce jour. Les délibérations prises ne sont pas remises au vote. Le conseil municipal peut toutefois formuler des réserves qui seront annexées au présent PV.

Monsieur le Maire ajoute qu'un effort doit être entrepris pour améliorer la rédaction du procès-verbal, rappelant que celui-ci est réalisé à partir d'un enregistrement, puis transcrit, puis synthétisé. Il invite les membres du conseil à signaler toute observation afin que les prochains procès-verbaux soient plus irréprochables qu'ils ne l'ont été.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 02 avril 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
ABSENT : 0

Affaires Générales

1- Désignation des contribuables constituant la liste à proposer relative à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

En application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée dans chaque commune dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal, soit avant le 22 mai 2026.

Cette commission se réunit au moins une fois l'an pour contrôler les évaluations foncières sur le territoire communal et examiner les anomalies potentielles relevées par la Direction Générale des Finances Publiques. Elle permet notamment de redresser certaines cotisations lorsque les déclarations des administrés — portant sur la catégorie d'habitation, la surface, et autres éléments — ne correspondent plus à la réalité des biens.

La commission est composée de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants, désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques à partir d'une liste de 32 noms proposée par le conseil municipal. Monsieur le Maire précise que la liste soumise ce soir ne comportera pas le nombre maximal de noms, mais que la Direction ne devrait pas s'en émouvoir.

Pour pouvoir présenter leur candidature, les contribuables doivent être inscrits sur les rôles des impôts directs locaux dans la commune.

Monsieur le Maire indique avoir reçu hors conseil sept candidatures de la part d'administrés : Bernard BRUNEAU, Richard MARTINET, Huguette LE COZ, Serge COLAS, Marie HOLVOET, Romain GAUTHIER et Pierre POTIER.

Au sein du conseil municipal, onze élus se portent candidats : Fabrice BARGEAULT, Grégory COUPPE, Patricia DEHAINE, Arnaud DELACOUR, Ingrid JEAN MOREIRA, Floriane PARISOT, Flore THIBON, Marlies TURLAN.

La liste ainsi constituée comprend dix-huit noms, qui seront transmis à la Direction Départementale des Finances Publiques avant le 22 mai 2026.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la désignation des contribuables constituant la CCID telle que présentée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
ABSENT : 0

Finances

2- Vote des taux de fiscalité directe locale (THRS, TF et TFNB)

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les taux de fiscalité directe qui seront inscrits au budget communal. Trois taux sont concernés :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Il est proposé au conseil municipal :

- de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 44,72 % ;
- de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 64,76 % ;
- de porter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 10,26 % à 11,79 %.

Monsieur le Maire rappelle que la commune connaît historiquement un taux de taxe d'habitation très inférieur à la moyenne départementale (15,3 %) et aux communes voisines (Livry-sur-Seine, La Chapelle-la-Reine : autour de 13 % ; Le Mée-sur-Seine : 16,2 %). La hausse proposée, de 1,53 point, correspond au rattrapage maximum autorisé par la Direction Générale des Finances Publiques et reste très modérée au regard des taux pratiqués dans le département.

Monsieur Arnaud DELACOUR, adjoint aux finances, précise que la base d'imposition relative à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été révisée à la baisse par l'administration fiscale. Alors qu'elle s'établissait autour de 600 000 € pour un produit annuel d'environ 60 000 €, elle est aujourd'hui inférieure à 400 000 €. Même avec le taux revalorisé à 11,79 %, le produit attendu s'élèvera à environ 41 000 à 42 000 €, soit près de 20 000 € de moins qu'auparavant. Soixante habitations sont concernées sur la commune.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité les taux de fiscalité directe 2026 tels que présentés ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
ABSENT : 0

3- Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire expose :

L'enveloppe globale des subventions aux associations, votée par la précédente mandature, est maintenue à 35 000 € pour le budget 2026. Pour mémoire, 33 850 € avaient été effectivement alloués en 2025, le solde constituant une réserve destinée aux subventions exceptionnelles en cours d'année.

Un comité d'élus s'est réuni afin d'examiner les dossiers déposés par les associations chartrettoises. Les critères principaux d'analyse ont été : le nombre d'adhérents, la représentation chartrettoise au sein de l'association, la dynamique associative (événements organisés, participation à la programmation municipale), les subventions en nature déjà accordées (mise à disposition de salles) ainsi que la situation de trésorerie.

Monsieur Arnaud DELACOUR, adjoint aux finances, présente le détail de la proposition de répartition, qui respecte l'enveloppe des 35 000 € à l'euro près :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CHARTRETTES 2026					
ASSOCIATIONS	Secteur d'activité	Sub 2025	Demande 2026	Proposition 2026	Commentaires
77ASAC	Danse	2 000 €	3 500 €	2 000 €	Légère hausse des adhérents (+6%), représentation des Chartrettois très faible (13%), déficit important sur la saison dernière sur l'activité cœur de l'asso, malgré des événements tous les mois, à surveiller sur la saison prochaine.
AAPEC	Social / animation	600 €	600 €	600 €	52 familles adhérentes, des efforts faits sur la présentation du dossier avec un CR d'AG bien rédigé et des dépenses bien expliquées. Asso bien impliquée dans la vie communale.
ADAC	Culture	8 500 €	11 500 €	9 000 €	Adhérents en forte hausse (+23%), belle représentativité chartrettoise (55%). Asso qui bénéficie de nombreuses heures de salles communales par ses pratiques en petit nombre et des nombreuses activités

American Sports Club	Sport		700 €	400 €	Nouvelle asso qui boucle sa 1ère année d'activité, 13 adhérents dont 5 Chartrettois. Coup de pouce pour achat de matériel spécifique.
AMUSE DANSE	Danse	500 €	500 €	500 €	80 adhérents dont 8 Chartrettois. 2 bal Folk / an + réveillon du 31/12. 1 animation soirée guinguette pendant l'été 2025.
ASC BASKET	Sport	2 000 €	2 500 €	2 000 €	Des adhérents en hausse pour la 2e année de suite avec une belle représentation chartrettoise (70%). Une situation financière qui reste fragile mais bonne dynamique.
CDF	Animation	3 200 €	3 200 €	3 200 €	Subvention de fonctionnement demandée de 2000 € + 50% des droits de place du vide grenier sur la base du dernier montant enregistré.
CERCLE JOYEUX AUTOMNE	Social	800 €	800 €	800 €	16 adhérents (12 Chartrettois), association à vocation sociale, retrouvailles entre seniors 2 fois / semaine. 50 ans du CJA en 2026.
CHANTIER SEREIN	Service		200 €	0 €	Pas assez de recul sur l'activité de l'asso créée en sept. 2025
CHARTRETTES NATURE ENVIR.	Nature	950 €	600 €	600 €	34 adhérents dont 25 Chartrettois. Sub exceptionnelle de 250 € en 2025 (entretien des sentes + action auprès des scolaires. On revient à la subvention "classique"
CHASSE	Nature	200 €	400 €	200 €	Régulation de la faune sauvage avec plusieurs dates de chasse dans la saison. 10 adhérents (2 Chartrettois),
CHORALE ODYSSEE	Culture	1 400 €	2 300 €	2 000 €	36 adhérents (13 Chartrettois, 14 Agglo). Sub de fonctionnement de 1400 € + 600 € de participation municipale au projet "Week-end Cœur Chantant" des 18-19 avril
COMITE DE JUMELAGE	Culture	2 000 €	2 000 €	2 000 €	191 adhérents (124 Chartrettois). 7 cours d'anglais / semaine et 1 cours d'espagnol. Une belle dynamique retrouvée. Accueil des Irlandais prévu fin

FAL	Sport & culture	Pas de demande			
GYM VITALITE DYNAMISME	Sport	2 500 €	2 500 €	2 500 €	Une asso qui se porte bien, avec 138 adhérents (63% de Chartrettois), des cours bien remplis et diversifiés.
JUDO	Sport	3 000 €	3 000 €	3 000 €	114 Adhérents, en hausse (+40%), belle représentativité chartrettoise (68%). Un résultat 2025 tout juste à l'équilibre, présence au marché de Noël 2025.
MÉMOIRE COMBATTANTE	Passion	700 €	700 €	700 €	Association qui anime nos commémorations, 27 adhérents. Attention à présenter un budget à l'équilibre !
PAROLE DE CORPS	Sport	3 000 €	3 400 €	3 000 €	83 adhérents (63 Chartrettois, 10 Agglo). 5 adhérents de plus. Résultat déficitaire de 2534 €. 10,7 k€ de trésorerie. Asso déficitaire sur son activité cœur.
TIDCAT	Culture	2 500 €	3 750 €	2 500 €	Stabilité des adhérents, spectacles donnés pendant le marché de Noël, retour sur investissement en 2025 de sa pièce "La Jalousie", asso dynamique au sein de la commune
TOTAL		33 850 €	42 150 €	35 000 €	

Monsieur Arnaud DELACOUR précise les évolutions les plus notables :

- ADAC : passage de 8 500 € à 9 000 € en raison d'une augmentation de près de 25 % du nombre d'adhérents, avec une représentation chartrettoise supérieure à 55 %, et le lancement de nouvelles activités dont un ciné-club ;
- American Sports Club : première subvention accordée à cette nouvelle association créée en 2025, ramenée à 400 € au regard du faible nombre d'adhérents (13) ;
- Chorale Odyssée : subvention exceptionnelle de 600 € sur une demande de 900 €, en soutien à un événement organisé ce week-end ;
- Chartrettes Nature et Environnement : retour à la subvention habituelle de 600 €, après une subvention exceptionnelle allouée en 2025 pour la réalisation d'un panneau en bois du sentier de jumelage ;
- Chantier Serein : aucune subvention accordée cette année, l'association n'ayant été créée qu'en septembre 2025 ; un point sera refait après une première année pleine d'activité.

Monsieur Arnaud DELACOUR rappelle que chaque euro versé aux associations est un euro du contribuable chartrettois et qu'une réflexion sera engagée au cours de la mandature sur les critères

de resserrer l'écart actuel de subvention par Chartrettois, qui s'éch également qu'une subvention n'a pas vocation à compenser un défi leviers propres (cotisations, tombolas, marchés de Noël, course de ca pour équilibrer leurs comptes.

Conformément à la jurisprudence applicable en matière de prise illégale d'intérêt, les élus membres d'une association ne prennent pas part au vote concernant celle-ci. Chaque subvention est donc soumise à un vote séparé.

77ASAC	Montant proposé 2000€	Monsieur CHATELAIN ne prend pas part au vote	POUR 22 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
--------	--------------------------	---	--

Adoptée à l'unanimité

AAPEC	Montant proposé 600€	Monsieur MOKEDDEM Madame BEAUVILLARD Madame PARISOT Monsieur MOREIRA Madame BERNAUX Madame THIBON Monsieur VAUDON ne prennent pas part au vote	POUR 16 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
-------	-------------------------	--	--

Adoptée à la majorité

ADAC	Montant proposé 9000€	Monsieur MOKEDDEM Madame BEAUVILLARD ne prennent pas part au vote	POUR 21 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
------	--------------------------	--	--

Adoptée à la majorité

AMERICIAN SPORTS CLUB	Montant proposé 400€	—	POUR 23 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
--------------------------	-------------------------	---	--

Adoptée à l'unanimité

AMUSE DANSE	Montant proposé 500€	—	POUR 23 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
-------------	-------------------------	---	--

Adoptée à l'unanimité

ASC BASKET	Montant proposé 2000€	Monsieur DELACO Monsieur LEVRIE Monsieur MOKEDD ne prennent pas part au vote	ABSENT : 0
------------	--------------------------	--	------------

Adoptée à la majorité

CDF	Montant proposé 3200€	Monsieur POITEVIN ne prend pas part au vote	POUR 22 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
-----	--------------------------	--	--

Adoptée à la majorité

CERCLE JOYEUX ATONOME	Montant proposé 800€		POUR 23 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
--------------------------	-------------------------	--	--

Adoptée à l'unanimité

CHANTIER SEREIN	Montant proposé 0€		POUR 23 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
-----------------	-----------------------	--	--

Adoptée à l'unanimité

CHARTRETTES NATURE ENVIRONNEMENT	Montant proposé 600€		POUR 23 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
--	-------------------------	--	--

Adoptée à l'unanimité

CHASSE	Montant proposé 200€		POUR 23 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
--------	-------------------------	--	--

Adoptée à l'unanimité

CHORALE ODYSSEE	Montant proposé 2000€		POUR 23 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
-----------------	--------------------------	--	--

Adoptée à l'unanimité

COMITE DE JUMELAGE	Montant proposé 2000€	Monsieur BARGEAL Monsieur GUIRAU Monsieur VAUDC Madame TURLAN Madame BEAUVILLARD Madame PARISOT Monsieur MOKEDDEM Madame THIBON Madame BERNAUX ne prennent pas part au vote	ABSENT : 0
--------------------	--------------------------	--	------------

Adoptée à la majorité

GYM VITALITE DYNAMIQUE	Montant proposé 2500€	Monsieur BARGEAULT Madame MEJANE ne prennent pas part au vote	POUR 21 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
---------------------------	--------------------------	--	--

Adoptée à la majorité

JUDO	Montant proposé 3000€	Madame TURLAN Madame PARISOT Madame SAUVAGNAC ne prennent pas part au vote	POUR 20 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
------	--------------------------	--	--

Adoptée à la majorité

MEMOIRE COMBATTANTE	Montant proposé 700€	Monsieur MARBAIX ne prend pas part au vote	POUR 22 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
------------------------	-------------------------	---	--

Adoptée à la majorité

PAROLE DE CORPS	Montant proposé 3000€	Madame BERNAUX ne prend pas part au vote	POUR 22 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
-----------------	--------------------------	---	--

Adoptée à la majorité

TIDCAT	Montant proposé 2500€	—	POUR 23 ABSENTION : 0 CONTRE 0 ABSENT : 0
--------	--------------------------	---	--

L'ensemble des subventions proposées est adopté. Chaque élu membre d'une association n'a pas participé au vote la concernant, conformément aux règles applicables en matière de prise illégale d'intérêt.

Informations diverses

Voies Navigables de France (VNF)

Monsieur le Maire informe le conseil que la réunion de conciliation avec le sous-préfet est reportée au 7 mai 2026. Il exprime son bon espoir d'aboutir à la signature d'un protocole prévoyant le transfert de propriété de la partie centrale vers VNF, avec récupération par la commune d'une partie des berges assortie d'une servitude au profit de VNF. Une rencontre avec le sous-préfet est prévue prochainement à cet effet.

Centrale hydroélectrique – droit d'eau

Monsieur le Maire annonce la signature prochaine d'un droit d'eau en collaboration avec la société Valorem, exploitant de la centrale, afin que celle-ci puisse redémarrer dans les meilleurs délais. La centrale est à l'arrêt depuis le 18 juin 2025. La perte de recettes annuelles est estimée à environ 20 000€, mais la commune espère en contrepartie percevoir plus de 250 000 € au titre de l'opération, correspondant à une dizaine d'années d'exploitation. Valorem prévoit une remise en service au plus tôt en 2026 avec les équipements existants et une reconstruction complète à l'horizon 2028.

Centrale photovoltaïque – ferme solaire (EDF Renouvelables)

EDF Renouvelables sera présent à Chartrettes les mardis 5 et 12 mai 2026. Le 5 mai, un porte-à-porte sera organisé auprès des riverains du bas de Chartrettes. Le 12 mai, une permanence ouverte à tous les habitants se tiendra à l'Espace Multiculturel (ou en Mairie) de 9h à 17h, afin que chacun puisse obtenir des informations sur le projet.

La phase d'instruction est en cours, elle comprendra le dépôt du permis de construire puis l'enquête publique, pour une durée totale d'environ un an. La mise en service reste envisagée à l'horizon 2028.

Programme de voirie 2026

Cinq voies restent à traiter au titre du programme de voirie 2026 : la rue de la Chevalerie, la rue de la Cave, la rue des Pierreux, Massoury et Champs fleuri. Une sixième voie est ajoutée à la réflexion : la rue du Petit Vau, dont l'état s'est dégradé. Une déambulation sur site est programmée le 23 avril 2026 avec les services et l'entreprise Eiffage afin de décider définitivement la nature des travaux à réaliser.

S'agissant de la rue des Pierreux, Eiffage a signalé que le coût prévisionnel initial de 50 000 € serait porté à plus de 100 000 € en raison d'effets collatéraux à réparer. Cette évolution conduit le conseil à réexaminer le scénario retenu, notamment la transformation en « zone 20 » sans trottoir et le sens de circulation. La quasi-totalité des riverains demande par pétition le rétablissement du sens de circulation antérieur.

Le scénario actuellement envisagé consisterait à remettre la rue des Pierreux en sens montant, à maintenir la rue Luigi en sens montant, à installer un stop en haut de ces deux rues ainsi qu'un miroir en haut de la rue des Pierreux pour sécuriser la sortie sur la rue des Écoles. La boucle de circulation s'effectuerait alors par la rue Salanson. Une décision définitive sera prise prochainement en comité.

Madame Ingrid JEANSON, adjointe, informe que la date de mise à disposition de l'école élémentaire aux enseignants et aux élèves est désormais envisagée plus près de janvier 2027, du fait de difficultés rencontrées par une entreprise chargée de la couverture et du bardage. Une rencontre avec les enseignants a eu lieu cette semaine afin de les informer du nouvel échéancier. L'organisation de la transition s'inspirera de celle mise en œuvre pour l'école maternelle de manière à garantir la fluidité pour les élèves et les enseignants.

Monsieur le Maire indique que l'information aux parents d'élèves, aux enseignants et aux associations utilisatrices du gymnase sera améliorée, afin de prévenir les difficultés ponctuelles liées aux flux de camions du chantier (signallement par panneaux confié à l'entreprise CORCESSIN, communication directe aux présidents d'associations).

Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique 2025 devra être validé avant le 30 juin 2026. Le prochain conseil municipal, dont la date sera fixée courant mai 2026, aura notamment pour ordre du jour cette validation.

Questions diverses

- sens de circulation Luiggi/Pierreux : il est établi que la double circulation est dangereuse donc des changements vont être opérés avec également un point sur le stationnement notamment d'un véhicule sur la chaussée qui gêne la circulation du bus. Pour rappel il s'agit de difficultés qui concernent deux créneaux de 30 minutes liées aux flux du groupe scolaire.

- Panneaux publicitaires : un élu signale la prolifération de panneaux publicitaires aux entrées et sorties de la commune. Monsieur le Maire rappelle que seule la signalétique « bienvenue », « entrée », « sortie » est autorisée, et que des arrêtés ont déjà été pris (notamment à l'encontre de Carrefour Market, avec amende potentielle de 1 500 € par panneau). Le policier municipal poursuivra sa vigilance sur ce sujet.

- Collecte de bouchons : un élu s'interroge sur la reprise de la collecte de bouchons. Monsieur le Maire indique que la démarche, qui a tout son sens au bénéfice d'une association œuvrant pour le handicap, doit être relancée auprès d'une association référente, avec un cadencement régulier afin de ne pas encombrer les locaux de stockage (EMC, mairie).

- Entretien des bâtiments communaux : les consommations énergétiques ont fortement chuté ; toutefois, un point de vigilance est maintenu sur le chauffage et le niveau de nettoyage de certains bâtiments. L'élaboration d'un suivi par référents dédiés sera engagée.

- Éclairage public : les remplacements de lampes et d'armoires sont quasiment terminés, à l'exception de la rue Boilot. La phase finale de réglage des niveaux d'éclairement est en cours ; la plage réduite à 10 % entre 23 h et 5 h, équivalente à un éclairage de clair de lune, sera stabilisée la semaine prochaine.

- Medibus : un bus itinérant, porté par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est attendu à Chartrettes au mois de mai 2026, à destination des patients en affection longue durée sans médecin traitant. Une communication dédiée sera diffusée aux habitants par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

- Comités thématiques ouverts aux habitants : la feuille de route est en cours de finalisation. Des comités thématiques (santé, associations, etc.) seront ouverts aux habitants volontaires à mesure de son déploiement. Les comités d'élus classiques (finances, enfance) ont d'ores et déjà été constitués et commencent à travailler.

- Sécurité rue Foch : un administré interroge le Maire sur la possibilité de créer un trottoir ou une bordure protectrice sur la partie communale de la rue, très empruntée par les familles et les poussettes. Le sujet sera étudié dans le cadre de la réflexion globale sur l'aménagement de l'espace public.

- ZOE : il est demandé si le logo de la ville sera apposé sur la ZOE, Monsieur le Maire explique prendre le sujet et y réfléchir.

- Subventions aux associations : il est demandé au conseil municipal si un critère de trésorerie est posé au regard de l'attribution des subventions. Il est répondu que la trésorerie est regardée mais ne constitue pas un critère en soit

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.

Philippe G...
Secrétaire de séance



Fabrice BAR... AULT
Maire

